



**Commission des finances  
(Commission de pilotage jusqu'au 31.5.2010)**

**Rapport d'activité 2010**

17 février 2011

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Avant-propos du président</b> .....	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Tâches et méthodes de travail</b> .....	<b>4</b>
2.1	Tâches .....	4
2.2	Changement de législature.....	4
2.3	Organisation et méthodes de travail .....	5
<b>3</b>	<b>Affaires ordinaires</b> .....	<b>6</b>
3.1	Rapport de gestion 2009 .....	6
3.2	BU 2011 / PIMF 2012–2014 .....	6
3.3	Programme gouvernemental de législature 2011–2014.....	7
3.4	Affaires de Direction (crédits d'engagement).....	7
3.5	Surveillance financière .....	8
3.6	Dépenses liées.....	9
<b>4</b>	<b>Priorités de la Commission des finances</b> .....	<b>9</b>
4.1	Tensions entre les champs d'action.....	9
4.2	Politique du personnel / Charges de personnel .....	10
4.3	Evaluation NOG .....	11
<b>5</b>	<b>Proposition</b> .....	<b>11</b>
<b>6</b>	<b>Annexe</b> .....	<b>12</b>
6.1	Liste des membres .....	12
6.2	Organigramme .....	13
6.3	Liste des affaires examinées par la Commission des finances .....	14

## 1 Avant-propos du président

Comme toutes les commissions parlementaires, la Commission des finances travaille la plupart du temps en coulisses. Le Grand Conseil et le public ne voient pour ainsi dire que la pointe de l'iceberg : les prises de position de la commission exposées brièvement dans des communiqués de presse ou les allocutions au Grand Conseil. Le rapport d'activité offre donc une excellente occasion de présenter dignement les tâches et la fonction de la Commission des finances.

« Elle s'occupe du pilotage des finances et des prestations et de la haute surveillance sur la gestion des finances cantonales », lit-on dans la loi sur le Grand Conseil à propos des tâches de la Commission des finances. Concrètement, cela signifie que la commission examine toute une série de demandes de crédit émanant de toutes les Directions ainsi que le budget, le plan financier et la clôture des comptes.

La Commission des finances tient à examiner les projets de manière objective, mais aussi dans un esprit critique. Les débats dans les sections et en séance plénière sont donc vifs. Les discussions opposent d'une part les membres de la commission, mais aussi, d'autre part, la commission et les délégations du Conseil-exécutif et de l'administration. L'esprit critique qui anime les relations entre la Commission des finances et le Conseil-exécutif n'empêche pas les deux parties de collaborer dans le respect mutuel et de mener un dialogue constructif.

Cette philosophie a permis, en 2010 comme les années passées, de trouver de bons compromis, si bien que le Grand Conseil s'est presque toujours rallié aux propositions de la Commission des finances.

C'est grâce à mes collègues de la commission que ce bon esprit de collaboration a pu perdurer, tous groupes parlementaires confondus, par-delà le changement de législature. Sans leur formidable investissement personnel, la commission ne pourrait pas fonctionner. Je leur adresse donc mes remerciements les plus chaleureux, y compris à celles et ceux qui se sont démis de leurs fonctions.

Mes remerciements vont également aux collaboratrices du secrétariat. Sans leur professionnalisme et leur soutien, nous ne pourrions pas, nous les parlementaires de milice, accomplir nos tâches.

Heinz Siegenthaler

Président de la Commission des finances

## 2 Tâches et méthodes de travail

La Commission des finances rend compte chaque année au Grand Conseil. Le rapport d'activité est bref puisque la commission publie aussi un rapport sur le budget et le plan intégré mission-financement, d'une part, et sur le rapport de gestion, d'autre part.

### 2.1 Tâches

Les tâches de la Commission des finances sont définies par l'article 21 de la loi sur le Grand Conseil (LGC). Elle préavise toutes les affaires qui concernent les finances et soumet des propositions au Grand Conseil. Elle exerce également la haute surveillance sur les finances cantonales

#### **Art. 21**

<sup>1</sup> *La Commission des finances se compose de 17 membres. Elle s'occupe du pilotage des finances et des prestations et de la haute surveillance sur les finances.*

<sup>2</sup> *Elle préavise en particulier*

- a le programme gouvernemental de législature,*
- b le budget,*
- c le plan intégré «mission-financement»,*
- d la quotité d'impôt,*
- e les crédits supplémentaires,*
- f les crédits d'engagement et les crédits complémentaires,*
- g le cadre d'un nouvel endettement,*
- h le rapport de gestion et d'autres rapports du Conseil-exécutif qui revêtent de l'importance pour le pilotage des finances et des prestations et la haute surveillance sur les finances cantonales,*
- i les mandats,*
- k les pétitions et requêtes de son ressort.*

<sup>3</sup> *Dans l'exercice de ses activités, elle contrôle en particulier, en coordination avec la Commission de haute surveillance,*

- a la régularité de la comptabilité et de la présentation des comptes, la légalité, l'emploi économe des moyens et la rentabilité, l'opportunité ainsi que l'efficacité de la gestion financière,*
- b le controlling financier du Conseil-exécutif, des Directions et des offices,*
- c la concordance des finances et des prestations.*

<sup>4</sup> *Elle peut donner son avis à la commission consultative et présenter une proposition au Grand Conseil au sujet des textes législatifs qui ont des incidences significatives sur le pilotage des finances et des prestations.*

<sup>5</sup> *Elle coordonne avec la Commission de justice, sous l'aspect du calendrier et de la matière, le traitement, le compte rendu et les propositions concernant le budget, le plan intégré «mission-financement», les crédits supplémentaires, le rapport de gestion et les autres affaires financières des autorités judiciaires et du Ministère public.*

### 2.2 Changement de législature

Les élections cantonales ont eu lieu le 28 mars 2010. Cinq membres de la Commission des finances ne sont pas représentés ou n'ont pas été réélus au Grand Conseil ou à la commission. Hommage leur a été rendu lors de la dernière séance de la législature. Il s'agit d'Eva Desarzens, de Werner Hostettler, d'Ueli Arm, de Paula Ramseier et de Maria Iannino.

Pour les remplacer, le Grand Conseil a élu Patric Bhend, Béatrice Struchen, Mathias Tromp, Jakob Etter et Jürg Schürch. Le président Heinz Siegenthaler a été reconduit dans ses fonc-

tions dès la première session de la nouvelle législature. Bernhard Antener a lui aussi été reconduit à la vice-présidence. La commission s'est constituée lors de sa première séance le 9 juin 2010, en désignant les membres de ses sections.

Un cours d'initiation a été dispensé aux nouveaux membres. Des formations continues ont par ailleurs été proposées à tous les membres de la commission.

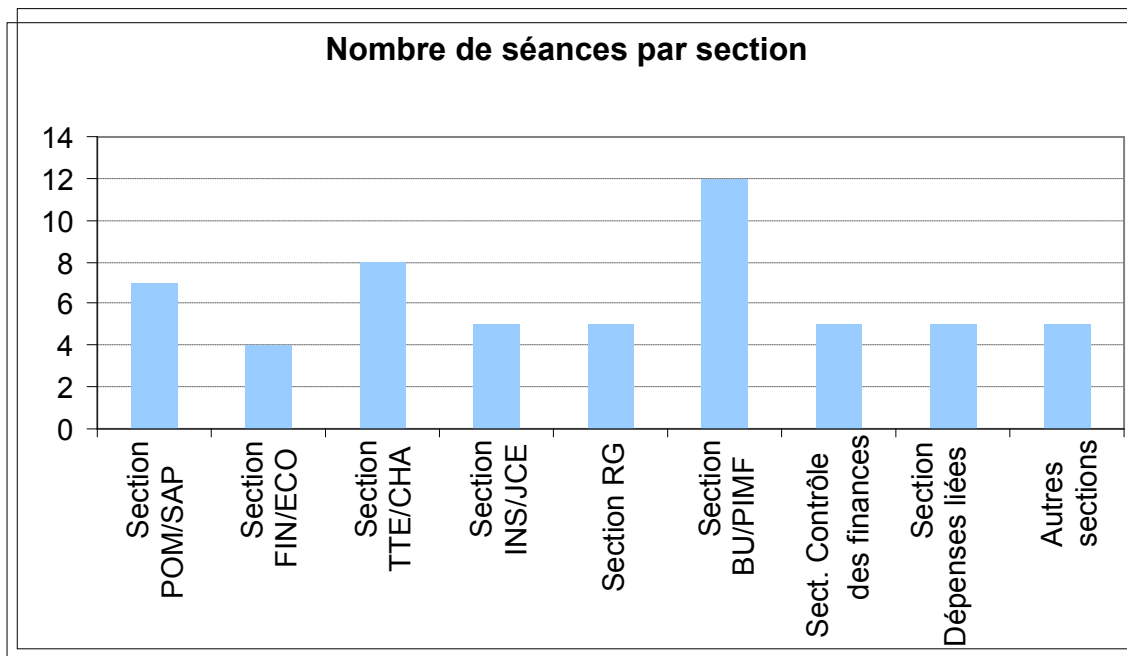
La commission a été rebaptisée Commission des finances au début de la législature, le 1<sup>er</sup> juin 2010. Dans un souci de simplification, le présent rapport n'utilise que l'appellation Commission des finances, même si, les cinq premiers mois de l'année, la commission s'appelait Commission de pilotage.

### 2.3 Organisation et méthodes de travail

La Commission des finances se constitue de quatre sections fonctionnelles (budget / plan intégré mission-financement, rapport de gestion, Contrôle des finances, dépenses liées) et de quatre sections institutionnelles (Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie TTE / Chancellerie d'Etat CHA, Direction de l'instruction publique INS / Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques JCE, Direction des finances FIN/ Direction de l'économie publique ECO, Direction de la police et des affaires militaires POM / Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale SAP).

Les sections préparent les affaires en vue de la délibération en séance plénière, clarifient les questions de fond avec l'administration et émettent des propositions sur la suite des opérations.

La commission s'est réunie en 23 séances plénières (13 d'une demi-journée et 10 de courte durée) et 51 séances de section.



Le secrétariat a un effectif de 2,1 équivalents plein temps : Alexandra Heeb, la secrétaire, travaille à 90 pour cent, Pamela Schaer, la collaboratrice scientifique, à 80 pour cent et Claudia Himmelreich-Feuz, la collaboratrice spécialisée, à 40 pour cent.

### **3 Affaires ordinaires**

La Commission des finances a pour principale tâche de préavisier les affaires suivantes :

- le programme gouvernemental de législature,
- le plan intégré mission-financement,
- le budget
- et le rapport de gestion.

Au printemps et à l'automne, l'examen préliminaire de ces affaires constitue la priorité des activités de la commission.

#### **3.1 Rapport de gestion 2009**

Au printemps, la Commission des finances a pris connaissance pour la douzième fois consécutive du résultat positif du compte de fonctionnement malgré les sombres perspectives financières.

Faute de temps, le Grand Conseil a approuvé les comptes non pas à la session de juin, mais à celle de septembre. A la suite de quoi, la Commission des finances a proposé de procéder avec le rapport de gestion comme avec le budget et le plan intégré mission-financement et d'en fixer la délibération le lundi de la seconde semaine de session.

En même temps qu'il lui a présenté le rapport de gestion, le Conseil-exécutif a soumis un arrêté à la Commission des finances concernant le versement de 100 millions de francs au Fonds de couverture des pics d'investissement. Le Grand Conseil avait édicté la loi sur le Fonds d'investissement en septembre 2009 et décidé un premier versement de 250 millions de francs.

C'est une section Rapport de gestion avec une nouvelle présidence et de nouveaux membres qui, au début de la nouvelle législature, et en présence d'une nouvelle directrice des finances, a poursuivi l'examen préalable du rapport de gestion.

#### **3.2 BU 2011 / PIMF 2012–2014**

Dans un contexte de politique financière difficile, le Conseil-exécutif est parvenu à établir un budget en équilibre pour l'année 2011. Ce qui permet de rester dans les limites constitutionnelles du frein à l'endettement appliqué au compte de fonctionnement et au compte des investissements, au moins dans la planification. L'équilibre budgétaire a été atteint grâce à un ensemble de mesures de réduction des prestations devant permettre d'économiser 100 millions de francs et grâce à des perspectives de versements plus élevés au titre de la péréquation financière nationale, de rendement des titres en hausse et de baisse des intérêts.

L'examen préliminaire de l'affaire par la Commission des finances a été terni par les déficits annoncés à compter de 2012 et les incertitudes concernant l'avenir financier du canton de Berne à long terme.

Les changements apportés par la réforme judiciaire 2, qui entrent en vigueur en 2011, ont entraîné la nécessité d'examiner en profondeur le budget de la justice. Le dialogue de planification a permis de ramener à 4,65 millions de francs l'écart initial de 15 millions entre la proposition du Conseil-exécutif et celle de la Direction de la magistrature. Après en avoir discuté en détail, la Commission des finances s'est rangée à la proposition du Conseil-exécutif et a demandé que le budget de la justice ne soit pas augmenté.

Par principe, la Commission des finances rejette toute idée d'un nouvel endettement. Or, à la lumière d'une appréciation réaliste de la situation économique et financière, l'augmentation de la dette n'est pas exclue même si le programme d'allègement est mis en œuvre dans sa totalité. Si les efforts d'économies et le programme d'allègement devaient ne pas suffire à éviter un

nouvel endettement, le montant et la durée devraient en être très clairement délimités. La Commission des finances privilégie le dialogue avec le Conseil-exécutif à ce sujet.

### **3.3 Programme gouvernemental de législature 2011–2014**

L'article 75 de la Constitution cantonale, l'article 58 de la loi sur le Grand Conseil et l'article 60 de la loi sur le pilotage des finances et des prestations règlent la manière dont le programme gouvernemental de législature est traité au Grand Conseil. Ainsi, le Grand Conseil en prend connaissance et il peut formuler une déclaration de planification. Le rôle de la Commission des finances, en tant qu'organe consultatif, est défini à l'article 21 de la loi sur le Grand Conseil.

La Commission des finances a ouvert le dialogue avec le Conseil-exécutif au sujet du programme de législature. Elle a concentré ses questions sur le système de santé et la médecine de pointe, le climat et la politique énergétique, l'organisation du territoire et la Région capitale suisse. Elle a adhéré à la ligne directrice que s'est donnée le Conseil-exécutif, à savoir « Mettre l'accent sur le développement durable ». Garantir l'avenir des générations futures est l'une des principales tâches de la politique. La Commission des finances a souligné que cette ligne directrice se reflète également dans la politique financière et qu'il faut éviter de laisser des charges en héritage aux nouvelles générations.

### **3.4 Affaires de Direction (crédits d'engagement)**

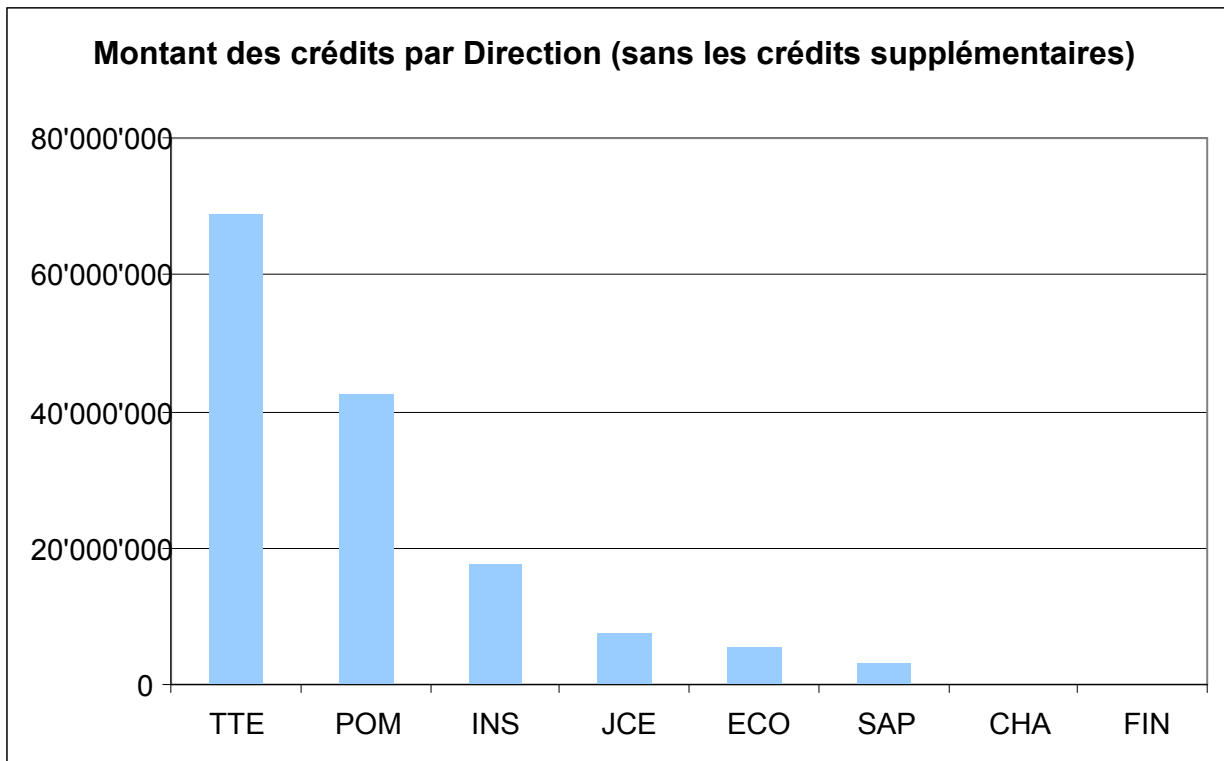
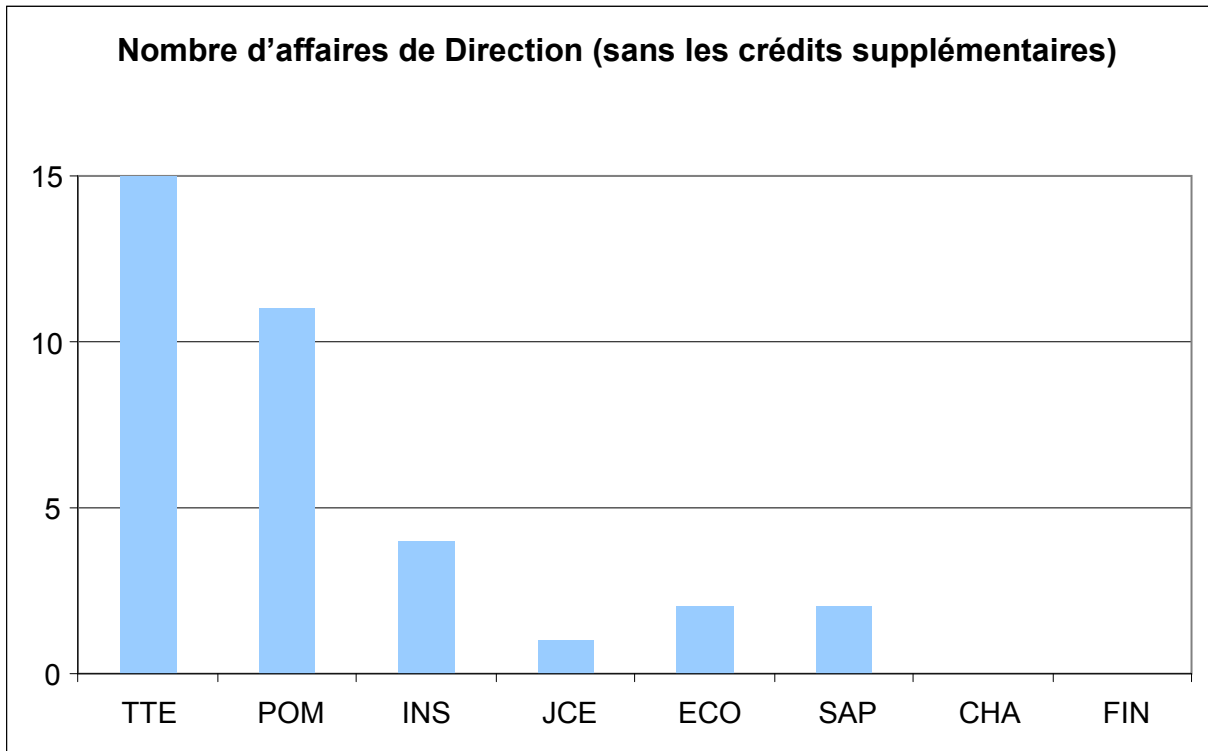
En 2010, 56 demandes de crédit (dont 21 demandes de crédit supplémentaire) ont été soumises au préavis de la Commission des finances. Avec 15 demandes de crédit d'engagement sur 35, la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie TTE s'est taillée la part du lion, suivie de la Direction de la police et des affaires militaires POM (11 demandes).

La palette des demandes de crédit est très large : subventions du Fonds de loterie (p. ex. centre Gotthelf) et du Fonds du sport (p. ex. halles de sport Weissenstein ou stades de Bienne), crédits d'étude ou de réalisation (p. ex. Centre de sport et de sciences sportives de l'Université de Berne ou protection contre les crues Richigen/Worb) ou encore Essai pilote Soins intégrés en gériatrie.

Les affaires de la TTE ont fortement absorbé la commission et en particulier le programme de construction des routes 2011–2013 : c'était la première fois que la commission examinait ce dossier. Ce sera aussi la dernière fois puisque le programme va être remplacé par le plan de réseau routier. L'agrandissement de la Haute école suisse d'agronomie était un autre dossier absorbant puisqu'il s'agissait d'une part de débloquer un crédit relativement élevé et d'autre part de créer un nouveau Département Life Science à la Haute école spécialisée bernoise et d'abroger un concordat. Trois sections de la Commission des finances et de la Commission de haute surveillance ont traité cette affaire, avec ce que cela suppose de temps investi et de coordination. Sans compter qu'il a fallu procéder à une visite des lieux.

La Section TTE a procédé à une visite des lieux pour deux affaires.

Les subventions du Fonds de loterie et du Fonds du sport ont elles aussi mobilisé la commission en 2010. Ces affaires étaient en effet placées au centre de l'attention après le contrôle extraordinaire mené en 2009 à la demande de la Commission des finances au sujet de la subvention pour les stades de Bienne. Certains dossiers, notamment les demandes de subvention du Fonds de loterie, ont exigé d'absorbantes clarifications du fait de leur complexité et des questions qu'ils soulevaient, exigeant de certains membres de la commission un investissement en temps extraordinaire. Les difficultés financières du Fonds du sport ne se sont pas aplanies, de nombreuses grosses subventions ayant été demandées. Les délais de paiement étant étalés, la situation pourra être maîtrisée. Un assainissement par la voie législative est prévu.



### 3.5 Surveillance financière

En vertu de l'article 21, alinéa 3, lettre a LGC, la Commission des finances contrôle en particulier en coordination avec la Commission de haute surveillance « la régularité de la compta-



bilité et de la présentation des comptes, la légalité, l'emploi économe des moyens et la rentabilité, l'opportunité ainsi que l'efficacité de la gestion financière ». Dans l'exercice de cette surveillance financière au sens étroit, la commission se réfère essentiellement aux rapports du Contrôle des finances. Il s'agit des rapports trimestriels dans lesquels le Contrôle des finances fait état de ses constatations, des résultats des contrôles menés dans les différents services et d'autres travaux, ainsi que du rapport sur les comptes annuels. La Commission des finances reçoit dans ce contexte les mêmes documents et informations que le Conseil-exécutif et en discute à chaque fois avec le chef du Contrôle des finances et les collaboratrices et collaborateurs compétents.

La section Contrôle des finances forme avec une délégation du Conseil-exécutif l'organe de contrôle des finances qui rencontre le chef du Contrôle des finances pour un entretien deux fois par année. En plus de ses travaux habituels, la section a entrepris de collaborer étroitement avec l'organe de révision du Contrôle des finances, la société BDO AG.

Monsieur Paul Sommer a pris sa retraite fin novembre 2010 après de longues années passées à la tête du Contrôle des finances. La nomination de son successeur, en la personne de Monsieur Thomas Remund, a été entérinée par le Grand Conseil lors de la session de juin, après concertation du Conseil-exécutif et de la Commission des finances.

### **3.6 Dépenses liées**

Les autorisations de dépenses du Conseil-exécutif portant sur des montants qui, si les dépenses étaient nouvelles, les placeraient dans la compétence du Grand Conseil, sont examinées par la Commission des finances (art. 48, al. 3 LFP). Elle a délégué cette tâche à la Section Dépenses liées.

En 2010, le Conseil-exécutif a porté 60 autorisations de dépenses liées à la connaissance de la Commission des finances. Dans la plupart des cas, celle-ci partageait l'avis du Conseil-exécutif sur la qualification des dépenses. Dans quelques cas toutefois, la section ou la commission a demandé un complément d'information au Conseil-exécutif ou s'est adressée à lui pour discuter de la qualification des dépenses.

## **4 Priorités de la Commission des finances**

Outre les affaires ordinaires, la Commission des finances a également traité des questions stratégiques en 2010 ainsi que de gros dossiers qui n'entrent pas dans ses attributions normales.

### **4.1 Tensions entre les champs d'action**

A l'issue du débat budgétaire de 2009, la Commission des finances a confirmé qu'elle s'occupait des finances du canton de Berne au niveau stratégique, à long terme. La commission s'efforce en effet de faire en sorte que la discussion se déroule hors des idéologies. Elle est consciente de la difficulté d'une telle entreprise, mais le dialogue sur les prestations et différents plans de rigueur comme l'Examen stratégique des prestations publiques (ESPP) ont laissé une expérience positive.

La commission a défini quatre champs d'action, qu'il est possible de considérer séparément alors même qu'ils sont étroitement liés.

<p><b>Investissements</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quel est le niveau d'investissement approprié en période de difficultés financières ?</li> <li>- La stabilité de l'investissement est nécessaire : il faut une planification à long terme.</li> <li>- Que faut-il investir pour maintenir la valeur des équipements du canton de Berne ?</li> </ul>	<p><b>Impôts / Revenus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La révision de la loi sur les impôts est achevée, les données du BU/PIMF sont recalculées.</li> <li>- Sort réservé aux revendications de baisse de l'impôt : projet populaire ECOTAX, initiative concernant l'impôt sur les mutations, initiative « pour des impôts équitables – pour les familles ».</li> </ul>
<p><b>Tâches publiques / Politique du personnel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelles sont les tâches du canton et quelles sont les bases légales : quels sont les moyens d'influence à la disposition du canton ? Combien de temps faut-il pour les adaptations ?</li> <li>- C'est le personnel qui fournit une grande partie des prestations de l'Etat. Quelle est la politique du personnel du canton de Berne ?</li> <li>- Quand on décide de faire des économies, quelles prestations faut-il supprimer ?</li> </ul>	<p><b>Dettes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dettes résultent des actions menées dans les trois autres domaines.</li> <li>- Est-il encore légitime d'insister sur la résorption de la dette ?</li> <li>- Est-ce acceptable face à la crise de contracter temporairement de nouvelles dettes à court terme ?</li> </ul>

Dès que des mesures sont prises dans l'un des champs d'action, les tensions dans lesquelles se trouvent les champs d'action entre eux deviennent apparentes. C'est pourquoi les mesures envisagées doivent être soigneusement pesées et analysées quant à leur impact sur les trois autres champs d'action. La définition de ces quatre champs d'action doit favoriser le débat objectif au sein de la Commission des finances et du Grand Conseil.

#### 4.2 Politique du personnel / Charges de personnel

En ce qui concerne les salaires des cadres, le canton de Berne est en concurrence avec le secteur privé et l'administration fédérale. La situation insatisfaisante qui prévaut dans le domaine des salaires touche également les jeunes collaboratrices et collaborateurs qui travaillent pour le canton depuis quelques années, tout comme les membres de la police et du corps enseignant.

Le système BEREBE, qui est en vigueur depuis 1997, ne fonctionne pas comme prévu faute de moyens suffisants pour la progression salariale individuelle. A la différence de ses concurrents, le canton ne se sert pas des gains de fluctuation pour financer la progression individuelle, mais les dépense selon d'autres critères de politique financière. La directrice des finances et l'Office du personnel ont réuni la Commission des finances et la Commission de haute surveillance pour les informer de la situation dans le canton de Berne.

La Commission des finances voit bien l'opposition entre ces deux modes de raisonnement, la politique financière et la politique du personnel. Elle se félicite que le Conseil-exécutif ait décidé d'en discuter et qu'il en ait fait une priorité des prochaines années.

### **4.3 Evaluation NOG**

Le canton de Berne a généralisé la nouvelle gestion publique (NOG) en 2005. La loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP) est entrée en vigueur, l'administration a défini des groupes de produits et le budget ainsi que le rapport de gestion ont été adaptés.

La LFP prévoit que NOG doit être évalué d'ici à 2013. Le Conseil-exécutif a proposé de faire procéder à une évaluation externe qui servira de base à l'appréciation du gouvernement et du parlement. Côté Grand Conseil, le Bureau a délégué les travaux à la Commission des finances.

La secrétaire de la Commission des finances siège dans le groupe de projet désigné par la Direction des finances. L'entreprise chargée de l'évaluation a demandé à la Commission des finances de lui faire part de ses expériences avec NOG.

Le rapport d'évaluation et les premières conclusions sont attendus pour le printemps 2011.

## **5 Proposition**

La Commission des finances propose au Grand Conseil de prendre connaissance du présent rapport au sens de l'article 61, alinéa 1 LGC.

Le 17 février 2011

Au nom de la Commission des finances

Le président : Heinz Siegenthaler

## 6 Annexe

### 6.1 Liste des membres

#### Membres de la Commission de pilotage jusqu'au 31 mai 2010

Nom	Parti
Siegenthaler Heinz (président)	PBD
Antener Bernhard (vice-président)	PS/JS
Arm Ueli	PS/JS
Burkhalter Matthias	PS/JS
Desarzens-Wunderlin Eva	PLR
Feller Hansrudolf	PLR
Freiburghaus Fritz	UDC
Friedli Martin	UDF
Hostettler Werner	UDC
Iannino Gerber Maria Esther	Les Verts
Iseli Jürg	UDC
Kropf Blaise	Les Verts
Küng-Marmet Bethli	UDC
Löffel Ruedi	PEV
Pfister Hans-Jörg	PLR
Ramseier Paula	PS/JS
Stucki Béatrice	PS/JS

#### Membres de la Commission des finances à partir du 1<sup>er</sup> juin 2010

Nom	Parti
Siegenthaler Heinz (président)	PBD
Antener Bernhard (vice-président)	PS/JS
Bhend Patric	PS/JS
Burkhalter Matthias	PS/JS
Etter Jakob	PBD
Feller Hansrudolf	PLR
Freiburghaus Fritz	UDC
Friedli Martin	UDF
Iseli Jürg	UDC

Kropf Blaise	Les Verts
Küng-Marmet Bethli	UDC
Löffel Ruedi	PEV
Pfister Hans-Jörg	PLR
Schürch Jürg	UDC
Struchen Béatrice	UDC
Stucki Béatrice	PS/JS
Tromp Mathias	PBD

## 6.2 Organigramme

### Organigramme de la Commission de pilotage jusqu'au 31 mai 2010

**Président: Heinz Siegenthaler**

**Vice-président: Bernhard Antener**

		<b>Section TTE/CHA</b>	<b>Section INS/JCE</b>	<b>Section FIN/ECO</b>	<b>Section POM/SAP</b>	
		Bernhard Antener (présidence)	Bethli Küng-Marmet (présidence)	Matthias Burkhalter (présidence)	Ruedi Löffel (présidence)	
<b>Section BU/PIMF</b>	Eva Desarzens (présidence)	Martin Friedli	Ueli Arm	Maria Iannino Gerber	Werner Hostettler	Heinz Siegenthaler
<b>Section RG</b>	Blaise Kropf (présidence)	Fritz Freiburghaus	Hansrudolf Feller	Jürg Iseli	Béatrice Stucki	
		Hans-Jörg Pfister	Paula Ramseier	Eva Desarzens	Blaise Kropf	

<b>Section Contrôle des finances</b>	Hans-Jörg Pfister (présidence)	Heinz Siegenthaler	Eva Desarzens	Blaise Kropf	Paula Ramseier
--	--------------------------------	--------------------	---------------	--------------	----------------

<b>Section Dépenses liées</b>	Bernhard Antener (présidence)	Maria Iannino Gerber	Werner Hostettler	Hans-Jörg Pfister
---------------------------------------	-------------------------------	----------------------	-------------------	-------------------

### Organigramme de la Commission des finances à partir du 1<sup>er</sup> juin 2010

**Président:** Heinz Siegenthaler

**Vice-président:** Bernhard Antener

		<b>Section TTE/CHA</b>	<b>Section INS/JCE</b>	<b>Section FIN/ECO</b>	<b>Section POM/SAP</b>	
		Bernhard Antener (présidence)	Bethli Küng-Marmet (présidence)	Matthias Burkhalter (présidence)	Ruedi Löffel (présidence)	
<b>Section BU/PIMF</b>	Jürg Iseli (présidence)	Martin Friedli	Patric Bhend	Blaise Kropf	Mathias Tromp	Heinz Siegenthaler
<b>Section RG</b>	Béatrice Stucki (présidence)	Fritz Freiburghaus	Béatrice Struchen	Hansrudolf Feller	Jürg Schürch	
		Hans-Jörg Pfister	Jakob Etter	Jürg Iseli	Béatrice Stucki	

<b>Section Contrôle des fi- nances</b>	Hans-Jörg Pfister (présidence)	Heinz Siegenthaler	Jürg Iseli	Béatrice Stucki	Jakob Etter
--	--------------------------------	--------------------	------------	-----------------	-------------

<b>Section Dépenses liées</b>	Bernhard Antener (présidence)	Fritz Freiburghaus	Blaise Kropf	Hans-Jörg Pfister
---------------------------------------	-------------------------------	--------------------	--------------	-------------------

### 6.3 Liste des affaires examinées par la Commission des finances

	<b>Direction</b>	<b>Session</b>	<b>Montant en CHF</b>	<b>Approbation de la CFIN oui/non</b>	<b>Approbation du GC oui/non</b>
ACE 892 : Office de l'agriculture et de la nature ; amélioration foncière ; projet no 33852 ; approbation du projet et contribution cantonale ; crédit d'engagement pluriannuel (crédit d'objet) 2010 – 2018	ECO	Sept 10	1 408 000	Oui	Oui
ACE 893 : Contribution cantonale à la rénovation de l'AKSZ (Alpines Kurs- und Sportzentrum ou Centre alpin de formation et de sport) à Mürren ; crédit d'engagement pluriannuel (crédit d'objet)	ECO	Sept 10	4 160 000	Oui	Oui
ACE 037 : Office de l'agriculture et de la nature. Groupe de produits Santé animale et qualité des produits. Crédit supplémentaire 2009	ECO	Mars 10	2 200 000	Oui	Oui
ACE 0127 : Autorités, compte spécial « Grand Conseil » ; groupe de comptes 303, Contributions aux assurances sociales, et groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés et matériel didactique ; crédits supplémen-	CHA	Mars 10	76 700	Oui	Oui

taires 2009					
ACE 1567 : Ville de Bienne. Subvention à charge du Fonds du sport pour les « Stades de Bienne » (crédit d'engagement)	POM	Janv 11	10 470 000	Oui	Oui
ACE 1271 : Fondation Jeremias Gotthelf. Subvention du Fonds de loterie pour la création d'un centre Gotthelf à Lützelflüh. Crédit d'engagement	POM	Nov 10	3 270 000	Oui	Oui
ACE 1272 : Subventions périodiques du Fonds de loterie pour les monuments d'importance nationale (2011 à 2014). Crédit d'engagement pluriannuel. Crédit d'objet	POM	Nov 10	10 808 000	Oui	Oui
ACE 889 : Salle de sport Weissenstein à Berne/Köniz. Subvention du Fonds du sport à la construction de deux salles triples. Crédit d'engagement	POM	Sept 10	4 463 000	Non	Oui
ACE 890 : Salle de sport Pestalozzi à Berthoud. Subvention du Fonds du sport à la construction d'une salle triple. Crédit d'engagement	POM	Sept 10	2 158 620	Oui	Oui
ACE 891 : Salle de sport Dennigkofen à Ostermundigen. Subvention du Fonds du sport à la rénovation de l'infrastructure scolaire. Crédit d'engagement	POM	Sept 10	1 313 580	Oui	Oui
ACE 0423 : Fonds de loterie ; approbation du compte 2009	POM	Juin 10	0	Oui	Oui
ACE 0424 : Fonds du sport ; approbation du compte 2009	POM	Juin 10	0	Oui	Oui
ACE 047 : Commune de Brienz. Subvention du Fonds du sport et prêt sans intérêts du beco pour la construction d'une salle de sport polyvalente. Crédit d'engagement	POM	Mars 10	1 670 850	Oui	Oui
ACE 048 : Centre sportif régional Emme AG, à Berthoud. Subvention du Fonds du sport et prêt sans intérêts du beco pour la construction d'un centre de sports d'hiver. Crédit d'engagement	POM	Mars 10	4 046 830	Oui	Oui
ACE 049 : Freizeit- und Sportarena Adelboden SA. Subvention du Fonds du sport et prêt sans intérêts du beco pour la construction d'une salle de sport polyvalente. Crédit d'engagement	POM	Mars 10	4 212 480	Oui	Oui
ACE 0177 : Police cantonale Berne ; groupe de produits Police ; crédit supplémentaire 2009	POM	Mars 10	2 100 000	Oui	Oui
ACE 0178 : Compte spécial du bureau de la Commission de recours contre les mesures LCR ; traitement du personnel administratif ; crédit supplémentaire 2009	POM	Mars 10	33 621	Oui	Oui
ACE 1580 : 1027 Arrondissements judiciaires ; investissements pour des installations liées à la sécurité et pour d'autres acquisitions destinées au nouveau bâtiment de l'aire Selve à Thoune, Scheibenstrasse 11 ; crédit supplémentaire pour 2010	JCE	Janv 11	65 000	Oui	Oui
ACE 897 : Parcs d'importance nationale ; crédit-cadre pour la période 2011 à 2015	JCE	Sept 10	7 500 000	Oui	Oui
ACE 0370 : 1208 Préfectures, frais de personnel ; crédit supplémentaire 2009	JCE	Juin 10	1 076 954	Oui	Non
ACE 0158 : Offices des poursuites et des faillites ; charges facturées en interne ; crédit supplémentaire 2009	JCE	Mars 10	18 974	Oui	Oui
ACE 0159 : Tribunaux des mineurs ; eau, énergie et combustibles ; crédit supplémentaire 2009	JCE	Mars 10	12 461	oui	Oui
ACE 0160 : Tribunal administratif ; acquisitions courantes de machines et de mobilier de bureau ; crédit supplémentaire 2009	JCE	Mars 10	29 978	Oui	Oui

ACE 0161 : Ministère public ; honoraires et prestations de services ; crédit supplémentaire 2009	JCE	Mars10	44 751	Oui	Oui
ACE 0162 : Services de juges d'instruction ; dédommagements ; crédit supplémentaire 2009	JCE	Mars 10	15 188	Oui	Oui
ACE 0163 : Bureaux d'arrondissement du registre foncier ; fournitures de bureau, imprimés et matériel didactique ; crédit supplémentaire 2009	JCE	Mars 10	87 879	Oui	Oui
ACE 0164 : Bureaux d'arrondissement du registre foncier ; charges facturées en interne ; crédit supplémentaire 2009	JCE	Mars 10	16 851	Oui	Oui
ACE 0165 : 1208 Préfectures, frais de personnel ; crédit supplémentaire 2009	JCE	Juin 10	255 354	Oui	Oui
ACE 0166 : 1079 Commission des recours en matière fiscale du canton de Berne, frais de personnel ; crédit supplémentaire 2009	JCE	Mars 10	39 616	Oui	Oui
ACE 0167 : 1075 Tribunal administratif, frais de personnel ; crédit supplémentaire 2009	JCE	Mars 10	245 879	Oui	Oui
ACE 0168 : 3211 Office du registre du commerce du canton de Berne, frais de personnel ; crédit supplémentaire 2009	JCE	Mars 10	450 558	Oui	Oui
ACE 0169 : 1266 Offices des poursuites et des faillites, frais de personnel ; crédit supplémentaire 2009	JCE	Mars 10	406 818	Oui	Oui
ACE 0170 : 1019 Cour suprême du canton de Berne, frais de personnel ; crédit supplémentaire 2009	JCE	Mars 10	473 265	Oui	Oui
ACE 1469 : CHR Spitäler FMI AG ; numérisation de la radiologie ; crédit d'engagement nouveau pluriannuel	SAP	Janv 11	1 842 000	Oui	Oui
ACE 1395 : Essai-pilote Soins intégrés en gériatrie ; crédit d'engagement pluriannuel (nouveau)	SAP	Janv 11	1 474 400	Oui	Oui
ACE 0140 : Crédit supplémentaire pour 2009 en faveur du groupe de produits 9110, Psychiatrie, en raison de l'augmentation des charges de personnel et de pertes de recettes	SAP	Mars 10	3 489 839	Oui	Oui
ACE 1550 : La Bourse suisse aux spectacles de l'atp, Bienne - Subvention cantonale 2011 à 2015. Autorisation de dépenses, nouvelle dépense périodique, crédit d'engagement pluriannuel (crédit d'objet)	INS	Janv 11	1 250 000	Oui	Oui
ACE 0877 : Programme Education et culture, financement d'une phase pilote s'étendant sur les années 2011 à 2014 par les fonds publics (INS) et par le Fonds de loterie (POM) ; crédit d'engagement pluriannuel	INS	Sept 10	11 525 000	Non	Non
ACE 0334 : Université ; subvention pour la gestion du Jardin botanique durant les années 2010 à 2013 ; crédit d'engagement pluriannuel	INS	Juin 10	4 860 000	Oui	Oui
ACE 0404 : Fonds pour les actions culturelles (FAC). Approbation des comptes 2009	INS	Juin 10	0	Oui	Oui
ACE 0151 : No d'institution 19010 ; Groupe de produits Formation professionnelle, formation continue et orientation professionnelle : crédit supplémentaire 2009 par suite du dépassement du crédit budgétaire 2009 (solde du groupe de produits MC III)	INS	Mars 10	29 546 989	Oui	Oui
ACE 1560 : Route cantonale H1 Morat - Berne - Zurich. Commune : Langenthal. 10272 / Giratoire « Hard » définitif. Crédit d'engagement pluriannuel	TTE	Janv 11	2 371 000	Oui	Oui



ACE 1559 : Commune d'Unterlangenegg. Route cantonale no 229.4 Thoune - Steffisbourg - Süderen 7002 / Réfection du carrefour du Kreuzweg. Crédit d'engagement pluriannuel	TTE	Janv 11	1 160 000	Oui	Oui
ACE 1216 : Programme de construction des routes 2011 - 2013	TTE	Nov 10	0	Oui	Oui
ACE 1215 : Schangnau. Route cantonale no 229.4, Thoune-Steffisbourg-Oberei-Schangnau-Marbach, 24006002. Nouveau pont du Räben. Crédit d'engagement pluriannuel	TTE	Nov 10	2 606 000	Oui	Oui
ACE 1214 : Commune de Worb. Protection contre les crues Richigen et Worb. Aménagement des eaux / projet isolé. Crédit d'engagement pluriannuel	TTE	Nov 10	5 928 384	Oui	Oui
ACE 1213 : Cortébert, Corgémont et Sonceboz. Route cantonale no H30, La Cibourg-Sonceboz, tronçon Cortébert-Sonceboz, km 18.778 - km 23.525. Aménagement de bandes cyclables avec porte d'entrée de localité. Crédit d'engagement pluriannuel	TTE	Nov 10	2 395 000	Oui	Oui
ACE 1261 : Subvention cantonale et prêt de la Confédération sans intérêts à la société Adelheiz AG pour la réalisation du réseau de chauffage Adelheiz dans la commune d'Adelboden, no informatique 12861. Crédit d'engagement pluriannuel pour la garantie de prestations et la caution cantonale liée au prêt de la Confédération	TTE	Nov 10	1 104 500	Oui	Oui
ACE 1260 : Utilisation des avoirs du Fonds de couverture des pics d'investissement selon l'article 3 de la loi sur le Fonds d'investissement	TTE	Nov 10	0	Oui	Oui
ACE 887 : Utilisation des avoirs du Fonds de couverture des pics d'investissement selon l'article 3 de la loi sur le Fonds d'investissement	TTE	Sept 10	0	Oui	Oui
ACE 0333 : Berne. Insel Nord, 1 <sup>ère</sup> étape, Murtenstrasse 20-30. Nouveaux bâtiments pour l'Université de Berne, recherche clinique et médecine légale. Crédit d'étude et crédit d'engagement pluriannuel	TTE	Juin 10	8 250 000	Oui	Oui
ACE 0394 : Société de navigation du lac de Bienne (SNLB). Subvention cantonale pour l'acquisition d'un nouveau bateau destiné au transport de passagers (unité 300) et renoncement au remboursement du prêt pour l'acquisition du bateau « unité Peterinsel » (1975). Crédit d'engagement pluriannuel	TTE	Juin 10	4 000 000	Oui	Oui
ACE 0395 : Haute école spécialisée bernoise ; nouvelle construction pour la haute école suisse d'agronomie. Crédit d'engagement pluriannuel	TTE	Juin 10	33 140 000	Oui	Oui
ACE 026 : Berne / Centre de sport et de sciences sportives. Crédit d'étude et crédit d'engagement pluriannuel	TTE	Mars 10	4 600 000	Oui	Oui
ACE 027 : Belp/Rubigen. Route cantonale no 221.3 Belp - Rubigen - Worb - Metzgerhüsi. 8092 / Assainissement et élargissement du pont de Hunzigen. Crédit d'engagement pluriannuel	TTE	Mars 10	1 285 000	Oui	Oui
ACE 028 : Lyssach, route cantonale no 23, tronçon Lyssach - Huttwil, projet 24007043. Réaménagement des deux carrefours de l'Emmentalstrasse (avec la Kirchbergstrasse et la Schachenstrasse). Crédit d'engagement pluriannuel	TTE	Mars 10	2 010 000	Oui	Oui